

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VÉZELIEN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2009

Le 24 mars 2009, à 17 heures 30, le comité communautaire s'est réuni à la salle du conseil de SAINT- MORÉ, sous la présidence de M. André VILLIERS.

Etaient présents les délégués. : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**, M Bernard **GAREAU**, Mme Isabelle **GEORGELIN**, M. Gérard **ROUSSEAU**, Mme Marie-Claire **LIMOSIN**, MM. Bernard **MAURICE**, Gérard **LACOMBE**, Abel **DETHIRE**, Cédric **MENGUAL**, Francis **POLY**, Mme Francine **BERNARD**, Mme Noëlle **RAUSCENT**, MM Pierre-Etienne **BRÉGUET**, Patrick **MOREAU**, Hervé **LIÉTARD**, Henri **COUGNOT**, André **LEBEAULT**, Mme Marianne **BLIVET**, MM. Laurent **DARENNE**, Mme Brigitte **LEROY**, Mme Sabine **BEAUVIE**, MM André **GUYOT**, François **ROUGIER**, Mme Nicole **GEORGE**, Mme Monique **MILLEREAUX**, MM. Raymond **CHIGOT**, Christian **GUYOT**, Jean **DESPINEY**, Alain **MOIRON**, Mme Denise **GAULARD**, André **VILLIERS**, Patrick **BOUVEAU**, Mme Nathalie **KOWALCZYK**, MM. **GANDOLFO**, **LIGER** délégués suppléants.

Etaient excusés : M. Jean-Claude **BOHAIN** remplacé par M. Guy **DEMANCHE**, M. Michel **FÈVRE** remplacé par M. Jean-Pierre **CLÉRIOT**, M. **Alain MARC** remplacé par Mme Mireille **JUMEAU**

Absent : M. Roland **ZIMMERMANN**

Invité: M. Bernard **RAGAGE**, Trésorier

Secrétaire de séance : Mme Claudine **GUÉRIN-MANDON**

Mme Monique MILLEREAUX, Maire de SAINT- MORÉ, accueille les délégués et les remercie de leur présence. À l'aide de projection de photos, elle présente avec **M. Jean-Claude LIGER** la commune de SAINT- MORÉ :

186 habitants, 12,2 km², compte en plus du bourg deux hameaux : NAILLY et LA JARRIE.

Il y a, dans la Commune, des entreprises, 5 gîtes, 2 cafés.

Des photos du village sont projetées : la falaise, le tunnel, la Cure, la Cure en crue et surtout le camp de Cora et les grottes. SAINT-MORÉ a un grand intérêt archéologique, historique et touristique avec la voie romaine, ses caves ses restes d'habitations, les trois sentiers, les sarcophages, la fontaine miraculeuse dont l'eau est potable trois mois après les crues, elle n'est pas calcaires et des salamandres y vivent. On trouve plusieurs grottes, dont celle du Père Leleu (le père Leleu était en quelque sorte le gardien des grottes ; le rameau feuillu qu'il avait dans la grotte est au Musée d'AVALLON), la Roche Percée (qui est ocre), la grotte de Mermont d'exploitation néolithique. Les remparts construits de l'époque romaine à celle de Charlemagne – on a une incertitude sur l'époque gauloise –. On trouve ici les vestiges de 100 000 ans de présence humaine. Saint Moré était un martyr chrétien. Après sa mort, on dit que des miracles eurent lieu au passage près de sa sépulture.

M. VILLIERS remercie **Mme MILLEREAUX** pour la qualité de l'accueil. Il est venu au Conseil Municipal de SAINT- MORÉ. Il avait alors perçu que le tissu touristique et économique y était dense. Le tourisme qui est un thème fédérateur y est important. L'histoire a marqué l'endroit.

Après un appel nominal des délégués, le quorum étant atteint, le Président demande si les délégués ont des remarques à faire sur les trois comptes-rendus qui leur ont été adressés.

Le procès-verbal d'installation sera repris en corrigeant l'erreur de date (deux mil neuf et non deux mil huit) et en ajoutant la Commune de FONTENAY qui avait été oubliée par erreur. Quelques petites modifications de détails sont apportées aux compte-rendu des 18 (réunion avec M. le Sous-Préfet) et 24 février. Les comptes-rendus sont adoptés en tenant des remarques. Ensuite, le Président donne lecture de l'ordre du jour et demande de l'adopter, ce qui est fait.

- VOTES BUDGÉTAIRES -

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 :

M. VILLIERS donne la parole à **M. RAGAGE** pour la présentation du Compte administratif.

C'est le compte du SIVOM et le résultat global de clôture est transféré à la CCV.

Fonctionnement : les dépenses se montent à 584 922, 62 € et les recettes à 702 902, 28 €. Compte tenu des résultats antérieurs l'excédent est de 148 633 €.

Investissement : Les dépenses sont de 115 044, 25 € et les recettes de 16 793 €. Compte tenu des résultats antérieurs, le déficit est de 117 105, 51 € mais le déficit réel n'est que de 19 150 €, car il y a un reste à réaliser au niveau des subventions (98 000 €).

Résultat global : L'excédent global de clôture se monte à 50 634, 02 €. Excédent de fonctionnement et déficit d'investissement doivent être inscrits au budget 2009.

M. BRÉGUET fait remarquer que compte tenu de la dissolution du SIVOM la transmission des règlements n'a pu se faire pendant plus d'un mois. Il considère que l'excédent n'est pas conforme à la réalité. Il s'abstiendra donc sur le transfert du résultat.

M. RAGAGE explique qu'on n'a pas pu rattacher les charges en raison de la suppression du SIVOM. Le résultat n'est peut-être pas entièrement sincère, mais l'excédent confortable contrebalance.

M. VILLIERS rappelle que faute d'ordonnateur le personnel n'a pas pu être payé en janvier. Il aurait souhaité que le Président et le bureau soient élus autour du 15 janvier, mais certaines communes n'avaient pas encore désigné leurs délégués. L'élection ne s'est faite que le 11 février.

M. DEMANCHE demande de rappeler le montant des sommes transférées.

M. RAGAGE : Excédent 50 635 € + 98 000 € de subvention. Les sommes restant à payer se situaient entre 30 000 et 40 000€, elles ont été réglées depuis.

Vote : M. le Président quitte la séance qui est alors placée sous la Présidence du doyen, **M. GAREAU**. **Le Compte administratif est adopté** par 33 voix pour et 1 abstention (M. BRÉGUET). **Le compte de gestion**, résultat comptable du trésorier, identique au compte administratif **est également adopté**.

BUDGET PRIMITIF 2009 :

Le budget 2009 est présenté par M. RAGAGE, article par article. Chacun d'eux est comparé aux résultats du compte administratif. Il donne lieu à plusieurs débats dont certains faisaient l'objet d'un point de l'ordre du jour (exemple, la voirie).

Quelques rappels :

Pour la première année, la DGF attribuée correspond à la moitié de ce qu'elle sera l'an prochain (c'est la loi). Les délégués ne votent pas de taux d'imposition, mais le montant de la somme attendue des impôts pour la CCV. Ce sont les services fiscaux qui fixeront les taux. Les rapports entre les taux des 4 taxes doit être le même que le rapport de la moyenne des taux des 4 taxes votés dans les 18 communes.

Vote de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM):

Le taux proposé est de 10 %. Il sera appliqué sur les bases du foncier bâti qui se montent pour notre territoire à 3 412 000 €.

M. BRÉGUET indique que le coût des ordures ménagères se situe autour de 350 000 € (sans l'investissement de la déchetterie et l'amortissement des emprunts) : collecte, traitement, encombrants, déchetterie. Il rappelle qu'il est nécessaire d'envisager dans l'année la redevance spéciale pour la Maison de Retraite de CHÂTEL-CENSOIR et le Centre Girard de ROUSSILLON.

M. VILLIERS souligne que des Communautés de Communes qui ont 2 déchetteries ont leur taux de TEOM à 13 %.

M. C. GUYOT demande ce qui a été prévu au niveau de la communication sur les déchets.

M. BRÉGUET envisage 1 500 €. Il va aller à une réunion à ce sujet à BEAUNE. Il précise que des perspectives de baisse existent : bio-réacteur, modulation de la collecte en septembre, collecte séparée pour les artisans et commerçants.

M. C. GUYOT pense que la communication devrait être prise par le budget général avec d'autres sujets, comme l'eau par exemple.

M. DEMANCHE demande si ce taux permet d'équilibrer la dépense (oui)

Le taux de 10 % est adopté à l'unanimité.

Vote de la somme attendue des contributions directes :

M. VILLIERS pense que le débat sur ce sujet doit s'ouvrir. Nous sommes dans une année de transition. La commission du budget a proposé une position médiane pour la première année : 100000 €. Cela ne laisse qu'une petite marge pour la voirie (il aurait été préférable que la commission voirie se réunisse avant). L'année 2010 pourrait être marquée par une hausse importante. En plus, s'il y a suppression de la taxe professionnelle, serons-nous compensés et comment : les compensations tiendront-elles compte d'une basse fiscalité ? La CC MORVAN-VAUBAN, plus petite que la nôtre a le même produit fiscal attendu que nous. Si nous rentrons dans un programme volontariste, il vaudrait mieux mettre la barre plus haut au départ.

Mme MILLEREAUX précise que la commission voirie n'envisage pas de travaux en 2009.

M. LACOMBE indique que le réseau n'est pas en bon état. Il y a des travaux à faire. Une augmentation sera nécessaire l'an prochain.

M. VILLIERS insiste sur le fait qu'il serait plus facile d'augmenter l'an prochain si la barre était plus haute cette année.

M. DEMANCHE pense qu'il est préférable d'augmenter progressivement. Il demande ce qui est prévu au budget pour la voirie.

M. VILLIERS rappelle que le budget de la CCV, c'est le budget du SIVOM + 100 000 €. De leur côté, les communes économisent 45 000 €. L'effort fiscal est donc d'environ 50 000 €. Il faudrait que les Communes diminuent globalement leurs taux de 50 %. Certains Conseils Municipaux ont déjà voté leurs taux sans les baisser.

M. COUGNOT fait remarquer qu'on ne savait pas les taux de la CCV.

M. VILLIERS donne, à titre indicatif, les taux pratiqués dans les autres Communautés de Communes des environs.

	FB	TH	FnB	TP
AVALLON	1,13	0,686	2,34	0,714
ANCY-LE-FRANC	2,02	1,13	5,14	1,22
FLOGNY-LA-CHAPELLE	2,73	1,11	5,86	0,966
TERRE-PLAINE	1,73	1,94	9,38	2,33
ISLE-SUR-SEREIN	1,10	1,3	5,1	1,1
NOYERS	2,27	1,4	4,99	1,47
COULANGES-SUR-YONNE	2,5	1,51	5,86	1,38

M. MOIRON pense que la connaissance des ces taux ne vaut pas grand chose. Il faudrait connaître les taux des Communes et leur baisse. Il faut que les Communes baissent leurs taux.

M. C. GUYOT trouve que les Communes peuvent maintenir leurs taux et offrir d'autres services. Pour la comparaison des taux, on peut faire dire aux chiffres ce que l'on veut. On ne connaît pas les bases. On parle de la voirie, mais il faut éviter les effets réducteurs. La CCV n'est pas faite que pour la voirie. Le poste « personnel » doit être plus important. Attention à l'effet d'augmentation subite ! Si l'information est bien faite, la population saura qu'il faut se donner les moyens de faire fonctionner la CCV.

M. VILLIERS partage cet argument, mais il faut être prudent sur le personnel. Toutes les décisions sont génératrices de financement, donc de fiscalité. Il veillera à être prudent sur les augmentations de charges. Il fait remarquer que les indemnités des élus n'ont pas été augmentées alors qu'elles auraient pu être multipliées par 4 ou 5, mais cela prendrait toute la fiscalité. Si la CCV a 100 km de voirie, quelle fait 10 km par an, cela représente un programme de 10 ans. Si le patrimoine restait à la charge des Communes, les choses seraient différentes : on fait des choix, on élimine (la voirie par exemple). Si les Communes l'avaient gardée, la voirie serait en mauvais état. La Maison Médicale a, pour l'instant, un coût sur la fiscalité. La CCV aide, elle est le relais financier et budgétaire.

M. COUGNOT revient à la voirie. La commune de FONTENAY a payé ses travaux de voirie, mais ne va rien récupérer. Que devient la subvention du Conseil Général ? Il n'y aura rien pour les Communes.

M. VILLIERS rappelle qu'il y a 30 000 € à répartir. C'est au Conseil Communautaire de décider de la répartition. Pour les Travaux Annexes de Voirie (TAV), le Conseil Général subventionne à hauteur de 25 %, aussi bien les Communes que la CCV.

M. LACOMBE précise que si l'ambition est de faire 100 km en 10 ans, il faut 100 000 € l'an prochain. On pourrait avoir 50 000 € de plus au budget dès cette année.

M. BRÉGUET rappelle que la programmation budgétaire est complexe. Il faut tenir compte des rentrées, de l'augmentation des bases. Il faut voir le programme : la maison médicale de CHÂTEL-CENSOIR, l'impact de l'Office de Tourisme. Il faut savoir ce que l'on fait. Le budget peut dégager de l'autofinancement si l'on arrive à équilibrer les déchets. La programmation financière est à faire. Il faut penser à l'organisation de l'administration. Il a passé 15 heures par semaine pour les déchets. On a accepté des choses, il faudra les réaliser. 100 000 € l'an prochain pour la voirie, c'est possible, mais l'exercice est difficile.

M. GAREAU préfère progresser régulièrement au niveau fiscal. Il lui paraît préférable d'avoir un départ plus élevé.

Mme BERNARD préfère aussi un départ plus élevé.

M. MAURICE craint que si on commence trop fort, on casse l'image de la CCV.

M. DEMANCHE pense qu'il faut revoir ce poste à la hausse dès aujourd'hui.

M. MAURICE estime qu'il ne faut pas se polariser sur les routes.

M. C. GUYOT suggère de garder chaque année une provision pour les routes (pour **M. LACOMBE**, c'est 100 000 €).

M. VILLIERS rappelle qu'il ne faut pas mordre sur le fond de roulement. Il est indispensable de le garder.

M. C. GUYOT précise que cela évite l'ouverture d'une ligne de trésorerie.

M. RAGAGE trouve aussi que le fond de roulement est nécessaire. Il l'estime pour la CCV à 75 000 €.

M. LACOMBE indique que 100 000 €, c'est lourd. Il faut donner des explications. S'il y a un impôt plus lourd et que rien ne change, les contribuables ne comprendront pas. Personne ne semble avoir baissé ses taux.

M. DEMANCHE répond qu'on ne peut pas baisser ses taux, car il n'y a pas de nouveauté. Par exemple, la Commune de CHÂTEL a toujours en charge le Centre de Loisirs.

M. MOIRON pense, lui, qu'il faut démarrer bas. L'an prochain, on augmentera de ce qui sera nécessaire, mais les Communes doivent s'engager à baisser leur taux.

M. GANDOLFO trouve qu'il y a un déficit d'information. Il faut expliquer aux gens, ils sont capables de comprendre. Par contre, il faut éviter d'augmenter tout d'un coup.

M. RAGAGE donne un exemple de ce que paie un contribuable sachant qu'il y a la part de la Commune, du Conseil Général, du Conseil Régional et de la CCV. L'impact de la CCV est moindre par rapport à la Commune.

Mme BEAUVIE suggère de mettre plus haut cette année et de baisser l'an prochain si c'est possible.

À titre indicatif, les taux, pour 150 000 € seraient environ : TH : 0,945 ; FB : 1,41 ; FnB : 4,275 ; TP : 1,08

Vote sur le montant des contributions à inscrire au budget :

- Proposition 1, 100 000 €: 11 voix
- Proposition 2, 150 000 €: 18 voix

Des délégués auraient préféré une position intermédiaire à 120 000 €

M. MOIRON souligne que les taux du FnB sur THAROISEAU atteindront près de 60 %. Les bases des vignobles sont énormes.

M. DEMANCHE estime qu'une majorité se dégage pour abandonner la proposition 1.

M. BRÉGUET rappelle que cette année, on doit tenir compte des rapports, mais ce ne sera pas le cas l'an prochain. On pourra jouer sur la possibilité de faire baisser le FnB.

M. VILLIERS donne le total des bases pour chacun des taux et fait constater que celles du FnB ne sont pas élevées.

M. BOUVEAU fait remarquer qu'on n'aura rien au bilan 2009. Il faudrait faire quelques travaux. La seule marge de visibilité est la voirie. Il sera nécessaire d'aller vers des taux plus élevés. La question n'est pas de savoir **si** on doit augmenter, mais **quand** on doit le faire. Il faut faire de la voirie.

M. VILLIERS demande si nous sommes en mesure de faire des travaux de voirie.

M. LACOMBE répond qu'il y a possibilité de faire un programme, mais pour l'exécution, cela dépend du temps.

M. VILLIERS demande aussi quand se fera le passage Communes => CCV et qui doit boucher les nids de poule cette année.

M. LACOMBE indique que la commission pense qu'il faudrait que ce soit les Communes cette année.

M. BRÉGUET précise qu'il faut faire un tableau, le faire voter dans les Communes. Des questions se posent : quand allons-nous nous lancer dans le programme ? Quel maître d'œuvre aurons-nous ? On ne lance pas un programme en mars, il faut le faire en janvier.

M. C. GUYOT rappelle que ce tableau aurait dû être joint aux statuts.

M. VILLIERS revient sur le vote des taux et demande de se prononcer de nouveau en tenant compte d'une solution intermédiaire.

Second vote sur le montant des contributions à inscrire au budget :

- Proposition 1, 100 000 €: 4 voix
- Proposition 2, 125 000 €: 19 voix
- Proposition 3, 150 000 €: 13 voix

La proposition 2 est retenue et la recette inscrite au budget pour les contributions directes sera de 125 000 €.

Les taux seront calculés par les services fiscaux, toutefois, on peut faire l'estimation suivante :
TH : 0,799 ; FB : 1,25 ; FnB : 3,34 ; TP : 0,849

On en revient au budget proprement dit :

Fonctionnement : Les dépenses sont de 687 013 € et les recettes 837 766 €.
Les indemnités du comptable-régisseur sont inclus dans le budget : 500 €

Investissement : La section est équilibrée en dépenses et en recettes à 197 199 €.

Vote : **Le budget 2009 est voté à l'unanimité** (34 voix)

- MAISON MÉDICALE -

COMPOSITION DU JURY POUR LE CONCOURS D'ARCHITECTE :

M. GUYOT précise qu'il est nécessaire de nommer les membres du jury. Il faut quinze personnes :

Le Président de la CCV

3 membres de la Commission d'Appel d'offres

1 architecte de l'URCAUE : M. DUBRIGNY

1 architecte du MIQCP : M. ACHARD

3 architectes impliqués dans le VÉZELIEN : Mme MAZIÈRE, M. DEBRÉ, M. CLAUSTRE

3 personnalités locales : M. MESLIN (pharmacien)

Dr MAÎTRE (président de l'AMPV)

Mme BOSSHARD ou son représentant (membre d'une Association locale)

3 membres de la Commission maison médicale nommés par la Commission elle-même.

Les délégués sont d'accord avec cette proposition.

POINT SUR L'AVANCEMENT DU PROJET :

Le Comité de pilotage s'est réuni le 11 mars. Le Comité technique pour la révision du POS s'est tenu le 20 mars. Une réunion publique aura lieu à VÉZELAY le jeudi 16 avril. Une autre réunion publique aura lieu avec la CCV après la révision du POS et le choix des 3 architectes retenus.

Programme mis en œuvre :

L'ensemble de la construction fera 800 m² (200 m² pour la pharmacie et 600 m² pour la Maison Médicale). L'immeuble comprendra un rez-de-chaussée, un étage et des combles sous la toiture.

M. VILLIERS ajoute qu'une surface sera disponible ou aménageable et pourrait être affectée à une destination communautaire ;

M. C. GUYOT précise que cela ne coûtera pas plus cher car cela sera compris dans les travaux.

M. BRÉGUET demande quel sera le mode de chauffage. Si on envisage une chaufferie comme à MONTILLOT, cette surface ne suffira pas.

M. VILLIERS répond qu'on ne peut pas le dire pour l'instant, ça dépend des architectes.

M. C. GUYOT indique que le coût serait de 2000 € du m²

M. GAREAU trouve que cela fait peu.

M. BRÉGUET souhaite savoir où l'on va s'arrêter au niveau des travaux.

M. C. GUYOT indique que les principes sont acceptés et que le reste sera vu après.

M. BRÉGUET dit que les médecins veulent une salle d'attente chacun. Seront-ils prêts à payer le surcoût ?

M. C. GUYOT précise que chacun paiera sa surface.

M. VILLIERS ajoute que le plan de financement s'attache à minimiser les loyers : coût total moins subvention.

M. C. GUYOT note que l'aménagement intérieur n'est pas compris.

M. GAREAU pense que ce sont des problèmes à voir en commission. Les médecins peuvent former un GIE et se débrouiller entre eux.

M. C. GUYOT précise que s'il y a d'autres praticiens, ils paieront leur loyer. Pour l'instant, c'est encore flou.

M. DEMANCHE s'étonne de la surface en qualifiant le bâtiment de « Palais d'Hippocrate ». Il croyait le coût plus élevé. Il considère important d'avoir des informations.

BUDGET ANNEXE DE LA MAISON MÉDICALE :

M. RAGAGE présente le budget concernant la Maison Médicale. Il figure sur le budget à l'article *Créance sur autres établissements publics* avec 57 000 €. Il s'agit d'une avance, une forme d'ouverture de crédits :

25 000 € pour l'assistance à la maîtrise d'œuvre

22 000 € pour le concours d'architecte

5 000 € pour l'étude de sol

5 000 € pour des imprévus.....soit, au total 57 000 €

- COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE -

Beaucoup de points concernant la voirie ont été abordés lors de la discussion sur le budget. Ces points ne seront pas ré abordés. Les responsables de la Commission vont s'en tenir à ce qui a été proposé à la Commission.

M. LACOMBE remercie **Mme MILLEREAUX** pour son travail de synthèse de tous les tableaux de voirie et salue ce travail.

Mme MILLEREAUX précise que chaque Commune va recevoir ce qui la concerne. Elle demande d'envoyer les délibérations acceptant les tableaux de voirie.

M. LACOMBE précise que la Commission a retenu 100 km de voies intercommunautaires : les routes vicinales qui vont d'une Commune à l'autre et celles qui relient les hameaux aux bourgs. Les Communes auront la possibilité de déléguer leurs travaux. La Commission propose que l'enveloppe cantonale soit répartie de la façon suivante : 2/3 pour la CCV, 1/3 pour les Communes. Une rencontre est prévue avec M. VIRLY le 2 avril. Peut-on faire des travaux cette année ? Cela paraît difficile. On peut établir un programme et l'annoncer. L'an prochain, on pourra peut-être faire un peu plus. (*Rappel* : la proposition est de faire 10 km par an, soit 100 000 €).

M. BRÉGUET rappelle qu'il y a des voies partagées entre deux communes, c'est simple dans la CCV. Mais, il y a des voies mitoyennes avec d'autres CCV. Il sera nécessaire de passer des conventions. Il s'agit de définir ce que l'on fait. Qui passe l'épaveuse ? (pas la CCV). Il faut agir de bonne heure, sans quoi la secrétaire ne fera plus face.

- QUESTIONS DIVERSES -

CARACTÉRISATION :

- 15 avril : M. André GUYOT (MONTILLOT)
- 5 juin : Mme Mireille JUMEAU (BROSSES)
- 2 juillet : M. Bernard GAREAU (ASNIÈRES) et M. BRÉGUET

CONTRAT DE M. LEBOIS :

Les délégués sont d'accord pour proroger le contrat de M. Didier LEBOIS à la déchetterie pour 2 ans.

AUTRES COMMISSIONS :

Commission équipements et autres services :

Sous-Commission gymnase :

Mme BEAUVIE souhaite que les Communes envoie des idées avant le 31 mai pour valider les règles d'utilisation du gymnase. Les élus de MONTILLOT réfléchissent déjà sur la question, ils

vont aller voir les autres gymnases pour s'informer. La question se pose aussi de la gestion du fonctionnement (emploi à mi-temps ?), de l'établissement d'un budget...

Mme GUÉRIN-MANDON : se demande de quelle sous-commission parle Sabine. La Commission *équipements et autres services* est une Commission « à trois têtes » qui regroupe actuellement 3 dossiers en cours, le Centre de Loisirs, le Gymnase, les NTCI. Lors de la réunion du Conseil Communautaire du 24 février, seuls quatre délégués se sont inscrits et renseignements pris, ils sont intéressés à l'informatique. Mme BEAUVIE a prévu d'écrire aux Maires et de faire appel aux délégués suppléants afin de compléter la sous-commission.

Sous-Commission NTCI :

Mme GUÉRIN-MANDON ajoute que la Commission NTCI s'occupe de deux aspects : la mise à portée en direction de tous et le haut-débit. Elle a rencontré M Jean-Maurice SIMON, Président du Club Informatique Asquinois, demande aux Communes qui sont adhérents de continuer à payer leur adhésion, car cette année, il n'y aura pas de convention cette année. Il a trouvé les moyens de pérenniser l'emploi de « Mathieu ». Il serait nécessaire de profiter de cette année pour établir les bases de la collaboration future. Elle a également eu contact avec Mme COURCY de la DSI qui est d'accord pour venir présenter à la CCV les derniers éléments concernant le Haut-Débit sur le territoire. Les Maires ont reçu, à ce propos, un document du Conseil Régional sur la couverture Wi-Max.

Sous-Commission Maison Médicale de CHÂTEL-CENSOIR :

Mme BERNARD demande qu'une Sous-Commission réfléchissant sur la Maison Médicale de CHÂTEL soit créée.

M. VILLIERS informe les délégués que M. le Sous-Préfet souhaite rencontrer cette Sous-Commission. D'autre part, il a écrit à l'Inspection de la Trésorerie Générale France-Domains à ce sujet et n'a pas de réponse pour l'instant.

Cette Sous-commission sera composée de **Mme BERNARD**, **Mmes BEAUVIE, JUMEAU, GAUCHER Michelle, GUÉRIN-MANDON, M. POLY.**

La prochaine réunion se tiendra à BROSSES.